



Immeuble Jacques LEMERCIER
5 avenue de la PALETTE
95000 CERGY PONTOISE

Monsieur Le Préfet

A Cergy, le 27 juin 2012

Objet : AVS tâches administratives rentrée 2012/ 2013.

Monsieur Le Préfet,

Plus d'une centaine d'AVS "Aide à la direction d'école", de notre département, voient leur contrat prendre fin au plus tard, le 31 Août prochain.

De fait, si aucune mesure n'est prise dans les prochains jours, les AVS -aide administrative- ne seront pas en poste à la rentrée prochaine, à un moment crucial tant en terme de charge de travail que de besoins pour la gestion de l'accueil des élèves et des familles.

C'est pourquoi, nous souhaiterions vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Cette demande a pour but de préserver et d'accompagner des personnes en précarité, qui ont un rôle important pour le fonctionnement des écoles : sécurité et surveillance des entrées et sorties, accompagnement pour nombre de sorties scolaires parfois impossibles sans leur présence dans certains secteurs de notre département, gestion de BCD, et enfin aides au quotidien auprès des collègues directrices et directeurs. De fait, bien que ces supports soient étiquetés Aide Administrative, c'est l'ensemble du fonctionnement des écoles qui en bénéficie.

Le délai minimal d'un mois pour le renouvellement des contrats en cours, imposé par Pole Emploi et la réglementation du code du travail nécessite une grande réactivité de tous les services après indication des supports octroyés.

Nous tenons à souligner que depuis le 14 février dernier plus de soixante dix écoles ont perdu ce moyen et des centaines d'autres ont subi des dégradations notables des conditions de travail et de fonctionnement, suite à la suppression de ces supports ces dernières années.. Alors que dans le même temps, les demandes institutionnelles et des partenaires de l'école ne cessent d'augmenter !

Enfin, l'accompagnement des élèves en situation de handicap reste par la loi de 2005, la priorité nationale. Notre département est un des premiers dans l'inclusion de ces élèves en milieu ordinaire. Cette caractéristique doit être prise en compte, afin que la dotation en C.U.I. permette d'abonder les supports d'aide administrative pour toutes les écoles qui en feraient la demande.

Dans l'attente de notre rencontre, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Evelyne SEGUIN
Secrétaire Départementale
SE UNSA

Ghislaine BISSONNIER
Secrétaire Départementale
UNSA EDUCATION